



CH-3003 Berne, CSST

Le chef du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
DETEC  
Moritz Leuenberger  
Palais fédéral nord  
3003 Berne

Collaboratrice responsable: Nadine Allal  
Berne, le 10 février 2009

## **Modification de la loi sur le génie génétique relative à la prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture**

### **Avis du Conseil suisse de la science et de la technologie CSST**

Monsieur le Conseiller fédéral,

En réponse à votre courrier daté du 9 décembre 2008, le Conseil suisse de la science et de la technologie CSST souhaite vous communiquer les réflexions suivantes ; par contre, le CSST ne participera pas à la consultation sous forme de conférence organisée le 13 février 2009.

Tout d'abord, le CSST est conscient que l'utilisation des OGM dans l'agriculture reste une question vivement débattue en Suisse et en Europe. Par ses remarques, le CSST ne prétend aucunement refléter toutes les facettes de ce débat.

Cela dit, et bien que le moratoire n'affecte pas directement la recherche, le CSST a pris connaissance d'une de ses conséquences indirectes pour la place scientifique suisse : **l'adoption du moratoire a entraîné un désintérêt de la relève suisse en biotechnologie des plantes.** Plusieurs chercheurs consultés par le CSST ont signalé une absence totale d'étudiants ou de doctorants d'origine suisse dans leurs équipes, qui sont composées de ressortissants venant du monde entier (Europe, Amérique du Sud, Afrique et Asie). Le CSST observe cet état de faits avec inquiétude, car il peut s'avérer néfaste de se désengager entièrement d'un domaine de recherche qui progresse rapidement à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, une des raisons avancées par le Conseil fédéral pour prolonger le moratoire est de permettre au PNR 59 « Utilité et risques de la dissémination expérimentale des plantes génétiquement modifiées » de se terminer à l'abri des pressions politiques. **Le CSST doute que cet objectif puisse être atteint.** Certains chercheurs concernés craignent même que cela augmentera la pression sur leurs travaux, car si la prise de décision politique concernant l'utilisation des OGM dans l'agriculture suisse dépend uniquement de leurs recherches, il suffira aux opposants de les entraver pour retarder la prise de décision. De plus, le PNR 59 ne représente qu'une petite partie des recherches mondiales sur l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées. A supposer que le Conseil fédéral veuille fonder sa décision sur une base scientifique, il faudrait prendre en compte l'ensemble des résultats déjà disponibles et pas seulement ceux issus du PNR 59.

Finalement, et quelle que soit la durée du moratoire (jusqu'au 27 novembre 2010 ou au 27 novembre 2013), le CSST souhaite rappeler que la loi suisse sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture est stricte en comparaison internationale. Elle est profondément imprégnée du principe de précaution et toute éventuelle utilisation d'OGM en agriculture devra être rigoureusement règlementée.

En conséquence, le CSST estime que le choix du gouvernement pour ou contre l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse est un choix d'ordre politique bien plus que scientifique. L'institution du moratoire était un geste politique, sa levée éventuelle ne l'est pas moins. De plus, la prolongation du moratoire n'aura probablement pas l'effet escompté de faciliter sa décision - elle ne fait que la repousser :

- Soit le gouvernement confirme la possibilité d'une utilisation strictement règlementée des OGM dans l'agriculture suisse selon la LGG, avec toutes les conséquences scientifiques, économiques et environnementales qui s'ensuivront,  **dans quel cas il ne faudrait pas prolonger le moratoire, afin de s'assurer que la Suisse pourra attirer et former une relève scientifique locale de qualité dans ce domaine.**
- Soit la Suisse modifie la LGG afin de se désengager définitivement de la biotechnologie végétale, avec toutes les conséquences scientifiques, économiques et environnementales qui s'ensuivront, dans quel cas l'absence d'une relève suisse dans ce domaine serait la conséquence regrettable mais logique de ce choix.

En espérant que cette intervention vous est utile, je vous adresse, Monsieur le Conseiller fédéral, mes meilleures salutations.

Susanne Suter

Présidente du Conseil Suisse de la Science et de la Technologie